

L'Écureuil promettait trop de noisettes

L'Autorité des marchés enquête sur les conditions dans lesquelles les Caisses d'Épargne ont vendu à leurs clients un curieux produit financier.

« Placement haute performance : votre capital doublé en six ans », promettait la pub. Commercialisé par l'Écureuil à partir de juillet 2001, l'alléchant produit financier Doubl'ô aurait été placé auprès de 50 000 clients. Peut-être beaucoup plus. Pour un montant global au moins égal à 400 millions d'euros.

Le hic, c'est que l'argent investi – et bloqué pendant six ans – n'a pas fait de petits. S'estimant floués, des épargnants se sont rassemblés au sein d'associations comme l'Afub, ou « Lagardère », basée à Tourcoing (Nord).

« Je ne peux imaginer que la Caisse d'épargne ait créé un produit dans le but de tromper le client », lance le président de Lagardère, Noël Hongne. Il connaît d'autant mieux le sujet qu'il est lui-même ancien responsable de la communication de Caisse d'épargne Flandres. Et qu'il a lui-même souscrit au placement promoteur...

Pas perdu... mais pas gagné non plus

« Un jour, sur Internet, j'ai tapé Doubl'ô et je suis tombé sur des blogs où des gens discutaient du sujet. C'est de ce qui m'a donné l'idée de fonder l'association Lagardère. Je ne voulais pas être complice d'une mauvaise action. » Il assure qu'aujourd'hui, 500 personnes l'ont contacté et s'apprêtent à le suivre « jusqu'au bout ».

Doubl'ô était un fonds commun de placement comme il en existe tant. Une partie de l'argent de l'épargnant était placée en Bourse par le biais d'un panier de valeurs,



50 000 clients, peut-être plus, avaient souscrit à l'offre Doubl'ô de la Caisse d'Épargne.

réputées sûres et supposées performantes (Allianz, Cap Gemini, LVMH, Total, General Electric, etc.).

Malheureusement, entre 2001 et 2007, la Bourse n'a pas flambé et le Cac 40 a perdu plus de 900 points. Du coup, des épargnants alléchés par la publicité se sont retrouvés Gros-Jean comme devant.

Pour la direction de l'Écureuil, il n'y a pas de problème : « Doubl'ô était un fonds dit à formule, avec une partie placée en Bourse. Celle-ci a baissé. Le capital initial du client étant garanti, nul n'a été lésé. » Ce qui est vrai : aucun souscripteur n'a perdu d'argent.

Mais, ce qui est plus curieux, aucun n'en a gagné. Peut-être parce que personne n'avait lu avec

suffisamment d'attention les petits caractères du contrat : la « performance sans équivalent » n'était garantie que « si aucune baisse de 40 % ou plus de l'une des actions par rapport à sa valeur initiale n'est enregistrée lors des dates d'arrêtés des huit derniers trimestres ».

Pas assez avertis

Or, il semble que, dès la souscription du contrat, les valeurs initiales du panier d'actions aient été échangées contre d'autres produits financiers, via des « dérivés ». Afin de satisfaire la double obligation de garantir la valeur du panier d'actions et de le rendre, quand même, éligible aux déductions fiscales du PEA (Plan d'épargne en actions).

Ce que reprochent les mécontents, qui vont relancer Christine Lagarde, c'est que les commerciaux de la Banque ne les ont pas suffisamment avertis des risques encourus lors de l'achat de ce mouton à cinq pattes.

Certains se seraient même « vu proposer, aux guichets, de prendre un crédit pour pouvoir acheter du Doubl'ô. De pauvres gens ! », assure Noël Hongne. Aujourd'hui, ils demandent des indemnités à la banque qui, selon eux, a « failli à son obligation d'information, de conseil et de mise en garde ».

Pierre PINSON.

EN SAVOIR PLUS.

- Association française des usagers des banques : www.afub.org
- Lagardère : <http://doublo.monde.free.fr>